



Constat rempli que par une des parties

Par **enora44**, le **18/02/2016 à 16:43**

Bonjour.

J'ai eu un accident il y a 2 ans de cela.

Feu de signalisation hs. Donc règle de la priorité à droite s applique. Le monsieur me coupe la priorité et me percute sur la portière arrière et le passage de roue.

Choc assez violent. J'ai mes 3 enfants à l arrière . Elles se plaignent de douleurs au cervicales et au dos. Nous sommes évacués aux urgences. A se moment je m en fou complètement de la voiture. Seul mes enfants me préoccupe .je laisse donc mes coordonnées au monsieur qui me dit qu il M apprlera le lendemain pour le constat . Il ne m à jamais rappeler.. ma voiture à été déclarer épave sans aucun remboursement possible car j étais au tiers. la police n à pas voulu prendre ma plainte .et la surprise. ..2 ans après. .je reçoit un huissier qui me réclame 1700 euros pour les réparation du véhicule de se monsieur. Il a rempli le constat tout seul avec un sois disant "temoin".et voilà. .. quel recours puis je avoir??

Par **Lag0**, le **18/02/2016 à 19:27**

Bonjour,

Pourquoi donc un huissier ? C'est la première fois que vous entendez parler de cette affaire ?

Par **morobar**, le **18/02/2016 à 19:40**

Bonsoir,

Vous devez renvoyer ce courrier à votre assureur, en lui rappelant qu'il peut disposer du rapport de police, puisque les secours sont intervenus, et réclamer un pretium doloris pour les enfants blessés.

Par **enora44**, le **19/02/2016 à 12:41**

Bonjour. Merci de vos réponses.

Oui c'est la première fois que je suis contacter pour cette histoire mais ceci dit j'ai déménager 4 fois en 1 an et demi donc pas sur que le courrier aurai suivi même si qui que se soit avaient essayer de me contacter

Par **enora44**, le **19/02/2016 à 12:44**

Le souci c'est que je ne suis plus à la même assurance. Je me suis un peu pris la tête avec eux à la suite de cet accident et du fait que tout ai été pour ma poire vu que je n étais que au tiers..